Le Parlement britannique va étudier un projet de loi contre le mariage des enfants

03/04/2022 à 8h32



La chambre haute du Parlement britannique s'apprête à étudier un projet de loi relevant l'âge minium légal du mariage de 16 à 18 ans. Le Royaume-Uni avait déjà interdit le mariage forcé en 2014.

À 16 ans, Payzee Mahmod avait été forcée d'épouser un homme de deux fois son âge. Presque 20 ans plus tard, avec des séquelles encore vives, elle salue la volonté d'interdire le mariage des mineurs en Angleterre, contre lequel elle a ardemment milité. «*Le mariage des enfants charrie tant de mal*», se désole Payzee Mahmod, 34 ans, interrogée par l'AFP à l'ombre du parlement de Westminster à Londres, où un projet de loi pourrait aboutir dans les prochaines semaines afin de relever de 16 à 18 ans l'âge minimum légal du mariage. Elle-même lutte encore avec les conséquences de son union forcée, qui a duré moins de deux ans jusqu'à ce qu'elle demande le divorce à ses 18 ans. «*J'ai subi un abus financier, des violences mentales et physiques*, insiste-t-elle. *C'est ça la*

réalité du mariage des enfants».

Le projet de loi prévoit aussi de faciliter les poursuites contre les parents ou proches, souvent complices dans l'organisation des mariages arrangés en envoyant leurs enfants à l'étranger en vue de les marier. Après avoir été voté par les députés fin février, le texte devrait recevoir l'assentiment de la chambre haute du Parlement avant la fin de la session parlementaire fin avril.

Le Royaume-Uni avait déjà interdit le mariage forcé en 2014. Cette mesure est perçue comme insuffisante pour protéger les adolescents, surtout des filles, parce qu'elle prévoyait le témoignage des victimes contre les responsables – très souvent leurs parents. Le nombre d'adolescents de 16 et 17 ans forcés de se marier est difficile à évaluer, notamment parce que toutes les unions ne sont pas enregistrées légalement. En 2018 – les statistiques les plus récentes disponibles -, 147 mariages impliquant des moins de 18 ans avaient été enregistrés, dont 119 filles et 28 garçons, contre un total de 183 l'année précédente.

Les associations espèrent que l'exemple anglais incitera au changement en Écosse et en Irlande du Nord, deux autres nations constitutives du Royaume-Uni dotées de leur propre parlement, ainsi que dans les pays autorisant encore le mariage des mineurs, comme les États-Unis.

Le Figaro